



ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

SEANCE DU BUREAU DE TERRITOIRE DU JEUDI 20 AVRIL 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 20 avril à 8h00, les membres composant le bureau de territoire Grand Paris Seine Ouest, convoqués le vendredi 14 avril 2023, se sont réunis au siège de l'Etablissement Public Territorial sous la présidence de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt, Président de l'Etablissement Public Territorial.

Le nombre des membres du bureau en exercice est de huit.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, Président,
M. André SANTINI, Vice-Président,
M. Jean-Jacques GUILLET, Vice-Président,
Mme Christiane BARODY-WEISS, Vice-Présidente,
M. Denis LARGHERO, Vice-Président,
M. Grégoire DE LA RONCIERE, Vice-Président,
M. Bernard GAUDUCHEAU, Vice-président,
Mme Aline DE MARCILLAC, Vice-Présidente.

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Bernard GAUDUCHEAU est désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le bureau de territoire passe à l'examen des projets de délibérations.

I – ADMINISTRATION GENERALE ET PATRIMOINE – M. LARGHERO

- 1) Lancement d'un appel d'offres ouvert portant sur la fourniture de carburants et de prestations connexes pour les véhicules de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Marnes-la-Coquette et Meudon**

Le Bureau de territoire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué à la commande publique à signer le marché relatif à la fourniture de carburants et de prestations connexes pour les véhicules de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et les communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Marnes-la-Coquette et Meudon qui résultera de la consultation.

PRECISE que le marché est un des accord-cadre mono-attributaire de fournitures à bons de commande, sur la base de prix unitaires en application des articles R.2162-2 et R.2162-4 du Code de la commande publique. Il est conclu sans montant minimum avec un montant maximum annuel par membre du groupement.

PRECISE que l'accord-cadre prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an, renouvelable 3 fois pour la même durée par reconduction tacite, soit une durée maximale de 4 ans.

DIT qu'en cas d'absence d'offre ou si seules des offres inappropriées au sens de l'article L.2152-4 du Code de la commande publique ont été déposées, le marché sera relancé soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie de marché sans publicité ni mise en concurrence préalables dans les conditions définies par le Code de la commande publique et que dans les cas où seules des offres irrégulières ou inacceptables au sens des articles L.2152-2 et L.2152-3 ont été présentées, le marché sera relancé soit par voie d'appel d'offres ouvert, soit par voie négociée dans les conditions définies par le Code de la commande publique.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

II – DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT – MME BARODY-WEISS

2) Attribution de subventions pour l'achat de récupérateur d'eau de pluie

Le Bureau de territoire, à l'**unanimité**,

ATTRIBUE des subventions pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie à 4 particuliers domiciliés sur le territoire de l'établissement public territorial conformément au tableau présenté ci-dessous pour un montant total de 187,50 € :

| Numéro | NOM Prénom | Adresse | Prix du récupérateur | Montant subvention | Avis du service instructeur |
|---------------|-----------------------|-----------------------------------|---------------------------------|-------------------------------|--------------------------------------------|
| 2302-I-18866 | XXXX Jacques | XXXXX – 92130 Issy-les-Moulineaux | 269,99 € TTC | 50 € TTC | Favorable |
| 2302-I-19225 | XXXX Pierre | XXXXX – 92190 Meudon | 74,90 € TTC | 37,50 € TTC | Favorable |
| 2303-I-20854 | XXXX Eddy | XXXXX – 92190 Meudon | 129,90 € TTC | 50 € TTC | Favorable |
| 2303-I-21091 | XXXX Francis | XXXXX – 92310 Sèvres | 209,00 € TTC | 50 € TTC | Favorable |

AUTORISE le Président ou le Vice-président en charge de l'environnement à signer tout document inhérent à ces attributions de subventions.

III- ESPACES VERTS – M. GAUDUCHEAU

3) Autorisation de signer le marché relatif à la réalisation des diagnostics phytosanitaires et des contrôles périodiques des arbres sur le territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest

Le Bureau de territoire, à l'**unanimité**,

AUTORISE le Président ou le Vice-président délégué à la commande publique à signer le marché de réalisation de diagnostics phytosanitaires et des contrôles périodiques des arbres sur le

territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest avec la société SOINS MODERNES DES ARBRES, sise 28 rue Roger Hennequin, 78190 Trappes.

PRECISE que le marché est un accord-cadre de services, traité à bons de commande sur la base de prix unitaires forfaitisés, conformément aux articles R.2162-2, R.2162-4, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique. Il est sans montant minimum annuel mais comporte les montants maximums annuels suivants par membres du groupement :

| | |
|----------------------|--------------|
| GPSO | 400 000 € HT |
| Boulogne-Billancourt | 50 000 € HT |
| Chaville | 12 000 € HT |
| Marnes-la-Coquette | 5 000 € HT |
| Issy-les-Moulineaux | 50 000 € HT |
| Meudon | 70 000 € HT |
| Sèvres | 34 000 € HT |
| Vanves | 17 000 € HT |
| Ville d'Avray | 12 000 € HT |

PRECISE que le marché prendra effet à compter de sa date de notification pour une durée d'un an renouvelable trois fois par reconduction tacite, soit une durée maximale de quatre ans.

DIT que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest.

Fait et affiché à Meudon, le 20 avril 2023

Fait et mis en ligne, le 20 avril 2023